

8.3.5 Milieu visuel

L'analyse visuelle présentée dans cette étude d'impact débute par une caractérisation visant à mieux définir le paysage dans lequel s'insère le projet éolien du Massif du Sud. Par la suite, l'analyse visuelle évalue l'impact de l'implantation du parc éolien sur le territoire.

L'enjeu du projet se rapporte à la visibilité des équipements proposés à partir de certains points de vue. Les infrastructures, de par leur grande dimension, leur pluralité et leur positionnement sur les points hauts des sommets de la région, peuvent difficilement être dissimulées dans le paysage. Cependant, les variations topographiques du terrain favorisent l'intégration de certaines éoliennes ou grappes d'éoliennes, ce qui réduit la perception d'une partie du parc éolien à partir des points de vue stratégiques relevés dans le cadre de cette étude.

8.3.5.1 Démarche d'inventaire et d'analyse

Des inventaires sur le terrain ont eu lieu au cours des mois de mai et juin 2007, ainsi qu'en janvier et février 2008. Les principaux axes routiers, les villages, les agglomérations et les sites touristiques ayant un potentiel de visibilité sur le parc éolien ont été pris en compte.

Plusieurs contacts téléphoniques et rencontres ont eu lieu pendant la période couvrant les inventaires afin de spécifier, avec l'aide des intervenants du milieu, les lieux et les sites ayant une valeur esthétique, patrimoniale, identitaire ou symbolique, jugés importante pour la région.

Le territoire est analysé puis divisé en unités de paysage dont l'architecte paysagiste, suite à la collecte des informations venant du milieu, attribue un degré de résistance à l'implantation du projet pour chacune de ces unités.

En amont de la présente étude d'impact visuel, le promoteur a réalisé une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère lors de l'étape de planification de l'implantation des éoliennes. L'objectif de cette étude est de réduire au maximum l'impact visuel du parc éolien et de donner des règles d'implantation adaptées aux caractéristiques du paysage régional et adapté au secteur où sera aménagé le parc éolien. À ce moment, Saint-Laurent Énergies a distribué une version préliminaire de cette étude aux MRC et municipalités afin d'obtenir leurs commentaires et préoccupations face au milieu visuel. Ce travail a permis de cerner les points d'intérêt stratégiques pour les parties concernées et d'établir les différents points de vue devant faire l'objet de simulations visuelles. Ces dernières ont été présentées à différentes reprises au cours de la phase de développement, notamment lors des différentes séances d'information publiques. Elles ont également été distribuées à l'ensemble des participants présents à la consultation publique d'octobre 2009.

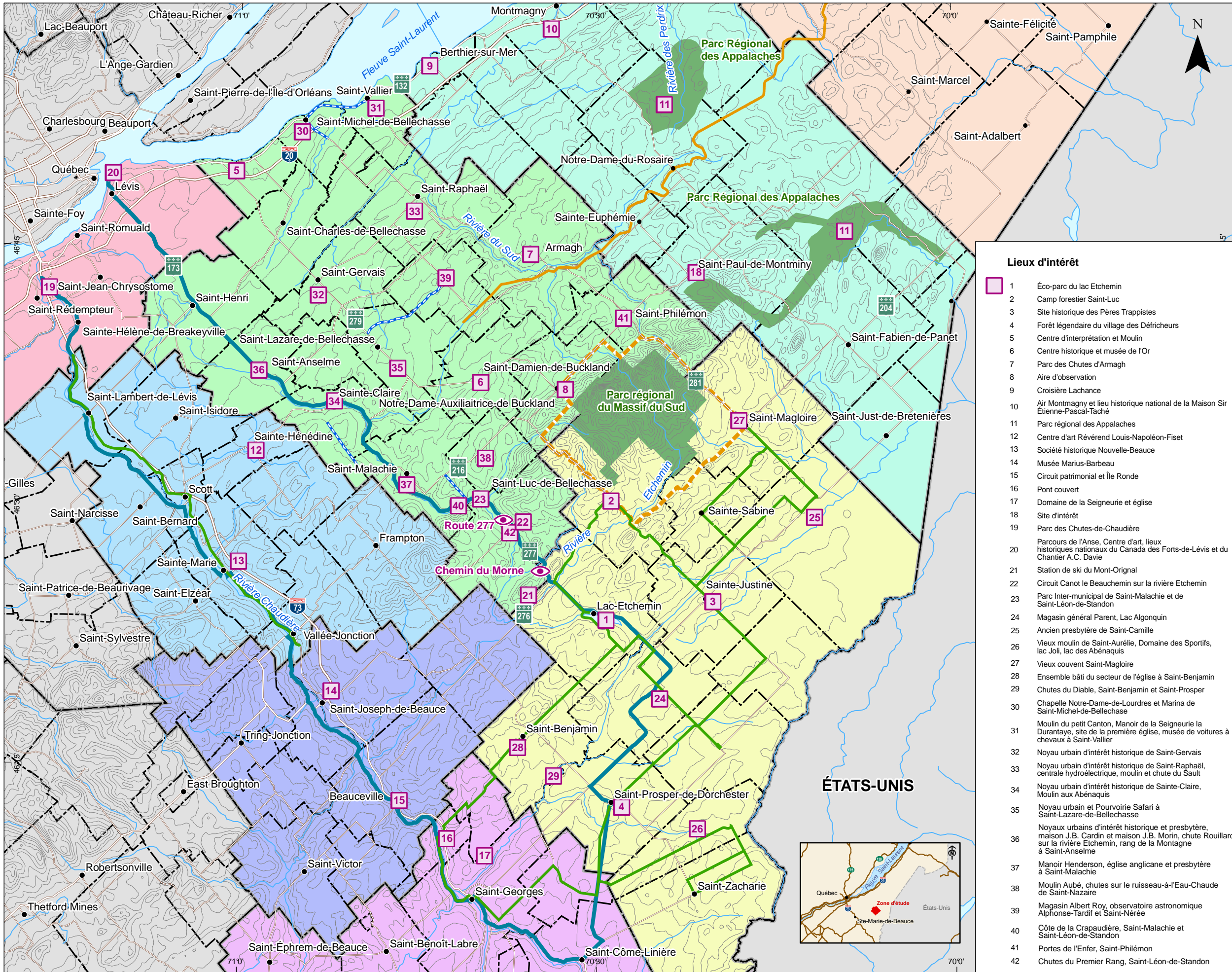
8.3.5.2 Description du milieu

Les composantes du milieu naturel sont définies par le relief, l'hydrographie et la végétation existant sur le territoire. Les composantes du milieu humain comprennent, pour leur part, les usages du territoire et l'occupation du sol, l'urbanisation, les sites d'intérêt touristiques et patrimoniaux et les infrastructures. Tous ces facteurs contribuent à caractériser les types de vue, à identifier les lignes de force, les points de repère et les attraits visuels de la zone étudiée. On peut se référer aux différentes sections du chapitre 8 pour les détails concernant les caractéristiques biophysiques du territoire à l'étude.

8.3.5.2.1 Composantes régionales du paysage

La zone d'étude fait partie des paysages régionaux de Chaudière-Appalaches. Elle chevauche trois MRC soit celles de Bellechasse, des Etchemins et de Montmagny. Le parc éolien est situé à environ 60 km au sud-est de Québec et à environ 50 km au nord-est de Saint-Georges de Beauce. Les composantes régionales du paysage sont illustrées à la carte 8.5. Les points suivants représente la délimitation de la zone d'étude régionale :

- Au nord: l'Autoroute 20 entre Lévis et Montmagny;
- À l'est : de Montmagny à Daaquam;
- Au sud : de Daaquam à Saint-Georges de Beauce;
- À l'ouest : de Saint-George à Lévis.



Carte 8.5
Composantes régionales du paysage

PROJET

- Zone d'étude
- Vue panoramique
- Lieu d'intérêt
- Circuit touristique des deux Vallées
- Piste cyclable
- Route panoramique
- Parc linéaire Monk

MRC

- Lévis
- Bellechasse
- Les Etchemins
- La Nouvelle-Beauce
- Robert-Cliche
- Beauce-Sartigan
- Montmagny
- L'Islet

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Autoroute
- Route secondaire et rue
- Chemin
- Limite municipale
- Limite de MRC

Lieux d'intérêt

- 1 Éco-parc du lac Etchemin
- 2 Camp forestier Saint-Luc
- 3 Site historique des Pères Trappistes
- 4 Forêt légendaire du village des Défricheurs
- 5 Centre d'interprétation et Moulin
- 6 Centre historique et musée de l'Or
- 7 Parc des Chutes d'Armagh
- 8 Aire d'observation
- 9 Croisière Lachance
- 10 Air Montmagny et lieu historique national de la Maison Sir Étienne-Pascal-Taché
- 11 Parc régional des Appalaches
- 12 Centre d'art Révérend Louis-Napoléon-Fiset
- 13 Société historique Nouvelle-Beauce
- 14 Musée Marius-Barbeau
- 15 Circuit patrimonial et Île Ronde
- 16 Pont couvert
- 17 Domaine de la Seigneurie et église
- 18 Site d'intérêt
- 19 Parc des Chutes-de-Chaudière
- 20 Parcours de l'Anse, Centre d'art, lieux historiques nationaux du Canada des Forts-de-Lévis et du Chantier A.C. Davie
- 21 Station de ski du Mont-Orignal
- 22 Circuit Canot le Beauchemin sur la rivière Etchemin
- 23 Parc Inter-municipal de Saint-Malachie et de Saint-Léon-de-Standon
- 24 Magasin général Parent, Lac Algonquin
- 25 Ancien presbytère de Saint-Camille
- 26 Vieux moulin de Saint-Aurèle, Domaine des Sportifs, lac Joli, lac des Abénaquis
- 27 Vieux couvent Saint-Magloire
- 28 Ensemble bâti du secteur de l'église à Saint-Benjamin
- 29 Chutes du Diable, Saint-Benjamin et Saint-Prospér
- 30 Chapelle Notre-Dame-de-Lourdres et Marina de Saint-Michel-de-Bellechasse
- 31 Moulin du petit Canton, Manoir de la Seigneurie la Durantaye, site de la première église, musée de voitures à chevaux à Saint-Vallier
- 32 Noyau urbain d'intérêt historique de Saint-Gervais
- 33 Noyau urbain d'intérêt historique de Saint-Raphaël, centrale hydroélectrique, moulin et chute du Sault
- 34 Noyau urbain d'intérêt historique de Sainte-Claire, Moulin aux Abénaquis
- 35 Noyau urbain et Pourvoirie Safari à Saint-Lazare-de-Bellechasse
- 36 Noyaux urbains d'intérêt historique et presbytère, maison J.B. Cardin et maison J.B. Morin, chute Rouillard sur la rivière Etchemin, rang de la Montagne à Saint-Anselme
- 37 Manoir Henderson, église anglicane et presbytère à Saint-Malachie
- 38 Moulin Aubé, chutes sur le ruisseau-à-l'Eau-Chaude de Saint-Nazaire
- 39 Magasin Albert Roy, observatoire astronomique Alphonse-Tardif et Saint-Nérée
- 40 Côte de la Crapaudière, Saint-Malachie et Saint-Léon-de-Standon
- 41 Portes de l'Enfer, Saint-Philémon
- 42 Chutes du Premier Rang, Saint-Léon-de-Standon

0 4 8 12 16 km

Projection MTM, fuseau 7, NAD 83
Équidistance des courbes : 10 m

Sources :
BDGA, 1 : 1 000 000, MRNF Québec, 2001
BNDF, 1 : 250 000 RnCan, 2001
SDA, 1 : 20 000, MRNF Québec, 2008

Projet : 605613
Fichier : 605613_Elc8-5_reg_015_091210.mxd

Décembre 2009

Des activités récréotouristiques sont proposées en fonction des saisons, résultant de la diversité des paysages et de ses attraits. La région propose des lieux d'interprétation, différents musées et centres d'exposition.

En voici la liste :

- Le Parc régional des Appalaches dispose d'un réseau de sentiers de 120 km passant à travers des tourbières, des rivières, des forêts et des montagnes. Le Parc régional des Appalaches met en valeur plusieurs sites naturels des Appalaches;
- La station de ski du Mont-Orignal, située dans la municipalité du Lac-Etchemin, propose des activités sportives hivernales (ski alpin, ski de fond etc.);
- En été, sur la rivière Etchemin, quelques plages permettent la baignade et des circuits canotables sont organisés (Circuit Canot Le Beauchemin). Une halte routière propose un site d'interprétation (Parc inter-municipal de Saint-Malachie et de Saint-Léon-de-Stanton);
- L'Éco-parc du Lac Etchemin est un parc récréotouristique situé au cœur de la municipalité de Lac-Etchemin où il est possible de pratiquer plusieurs activités (promenade, plage, embarcations aquatiques, glissades d'eau, etc.). Dans cette municipalité, mentionnons également la présence du Moulin Alfred Roy, du Moulin Beaudoin, de l'ensemble bâti du secteur de l'église et des lacs Caribou et à la Raquette;
- Le Village des défricheurs et la Forêt Légendaire: village montrant les légendes et coutumes du 19ème et 20ème siècle des premiers habitants de la Beauce et des Etchemins;
- Le Centre d'art Révérend-Louis-Napoléon-Fiset situé à Sainte-Hénédiine est composé de plusieurs bâtiments : l'église (vitreaux et murs de pierres), le presbytère (sculpture sur bois, scènes d'époque et autres artefacts) et la chapelle (sculptures de métal, de bois et de marbre) du début 20ème siècle;
- La Société historique Nouvelle Beauce, hébergée dans la Maison Dupuis, premier musée francophone de l'aviation civile en Amérique du Nord;
- Le Musée Marius-Barbeau situé à Saint-Joseph-de-Beauce est la plus importante infrastructure muséologique de la vallée de la Chaudière. Il met en valeur de patrimoine Beauceron;
- Dans le secteur de Beauceville :
 - ◆ L'Île ronde est située au centre de la rivière Chaudière et propose différentes activités récréotouristiques;
 - ◆ Le Circuit patrimonial de la ville.
- Le Pont couvert de Notre-Dame-des-Pins (1929);
- Le Domaine de la Seigneurie situé à Saint-Georges offre des sentiers aménagés sur une île et en forêt;
- Saint-Paul-de-Montminy : le cœur du village se distingue par l'architecture typique. On y trouve aussi une pisciculture et la pourvoirie Beaulieu;

- Le Parc des chutes-de-la-Chaudière à Lévis : aménagement de belvédères, sentiers pédestres et pistes cyclables autour des chutes;
- Dans le secteur de Lévis :
 - ◆ Parcours des Anses : piste multifonctionnelle sur 15 km en bordure du fleuve;
 - ◆ Lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis : fort Numéro Un, construit entre 1865 et 1872;
 - ◆ Lieu historique national du Canada du Chantier A.C. Davie : à quelques pas de la Traverse de Lévis-Québec, le chantier en activité de 1829 à 1989 abrite plusieurs bâtiments authentiques;
 - ◆ Le Centre d'art regroupe, sur un même site, l'Anglicane (salle de spectacle), la Galerie Louise-Carrier et un parc.

De plus, des circuits touristiques organisés selon des thématiques diverses permettent de découvrir cette région. Certains circuits sont prédéterminés alors que d'autres changent d'une année à l'autre, suivant la localisation des participants. Parmi ceux-ci :

- La Route des deux Vallées est une route des paysages des vallées des rivières Chaudière et Etchemin, elle emprunte notamment les routes 171 et 173 de Saint-Jean-Chrysostome à Saint-Côme-Linière puis remonte par les routes 204, 277 et 216 en passant par Saint-Prosper, Saint-Léon-de-Standon et Saint-Anselme et reprend la 173 jusqu'à Québec;
- Le Québec du Sud, alliance des Cantons-de-l'Est, du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches;
- Différentes routes Gourmandes : Route Gourmande de Bellechasse, la Route des vins;
- Le circuit de Vélo Villages Beauce Etchemins parcourt 250 km d'un village à l'autre (passant notamment par Saint-Magloire, Saint-Luc-de-Bellechasse, Lac Etchemin de Sainte-Justine, etc.);
- Six circuits de vélo sont organisés sur le territoire des Etchemins. Partant tous du Lac Etchemin, ces circuits visitent notamment les villes et villages de Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine, Sainte-Justine, Saint-Camille, Saint-Magloire, etc.;
- La Véloroute de la Chaudière propose une voie cyclable de 46 km dont 20 km en piste cyclable asphaltée. Elle se situe dans l'axe Québec – Beauce le long de la rivière Chaudière;
- Le parc linéaire Monk est aménagé sur une ancienne emprise ferroviaire, celui-ci traverse 5 MRC (Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Temiscouata) et une vingtaine de municipalités. D'une longueur de 226 km, il fait encore l'objet de travaux d'aménagement.

Citons par ailleurs les points d'intérêt suivants :

- Site historique des Pères trappistes, ensemble bâti à Sainte-Justine;

- Air Montmagny et Lieu historique nationale de la Maison Sir Etienne-Pascal Taché;
- Société historique Nouvelle-Beauce;
- Magasin général Parent (musée), Lac Algonquin;
- Ancien presbytère de Saint-Camille;
- Vieux moulin de Sainte-Aurélie, Domaine des Sportifs, Lac Joli, Lac des Abénaquis;
- Vieux couvent de Saint-Magloire;
- Ensemble bâti du secteur de l'église à Saint-Benjamin;
- Chutes du Diable, Saint-Benjamin / Saint-Prosper;
- Noyau urbain d'intérêt historique, Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes et Marina de Saint-Michel-de-Bellechasse;
- Noyau urbain d'intérêt historique, moulin du petit Canton, Manoir de la Seigneurie la Durantaye, site de la première église, musée de voitures à chevaux à Saint-Vallier;
- Noyau urbain d'intérêt historique de Saint-Gervais;
- Noyau urbain d'intérêt historique de Saint-Raphaël, centrale hydro-électrique, Moulin et chute du Sault;
- Noyau urbain d'intérêt historique de Sainte-Claire, Moulin aux Abénakis;
- Noyau urbain d'intérêt historique et Pourvoirie Safari à Saint-Lazare-de-Bellechasse;
- Noyau urbain d'intérêt historique et presbytère, maison JB Cadrin et maison JB Morin (Simon Larochelle), chute Rouillard sur la rivière Etchemin, rang de la Montagne à Saint-Anselme;
- Manoir Henderson, église anglicane et presbytère à Saint-Malachie;
- Moulin Aubé, chutes sur le Ruisseau-à-l'eau Chaude Saint-Nazaire;
- Magasin Albert Roy, Observatoire astronomique Alphonse-Tardif (du Collège de Lévis) de Saint-Nérée;
- Côte de la Crapaudière, Saint-Malachie et Saint-Léon-de-Standon;
- Portes de l'Enfer, Saint-Philémon;
- Chutes du premier rang, Saint-Léon-de-Standon.

Les MRC de Bellechasse et des Etchemins citent également dans leur schéma d'aménagement les routes et portions de route panoramiques suivantes :

- Autoroute entre Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier;
- Route 279 (la côte des Gardes à Saint-Gervais, la côte de Saint-Lazare à Saint-Lazare, côte des Érables à Saint-Lazare et Saint-Damien de Buckland);
- Route 281 (entre la route 132 et la rivière Boyer à Saint-Michel-de-Bellechasse et la section nord du village Saint-Raphaël);

- Montée Kinsela à Saint-Malachie;
- Rang Saint-André à Sainte-Claire;
- Route Sainte-Caroline (lots 568 et 569) à Sainte-Claire;
- 5ème rang ouest à Saint-Nérée;
- Rang du Petit Buckland (lot 16, rang II) à Saint-Lazare.

8.3.5.2.2 Composantes locales du paysage

La zone d'étude locale (carte 8.6) utilisée pour l'analyse visuelle tient compte de la visibilité des éoliennes sur l'ensemble du territoire pouvant potentiellement être touché par le projet; elle est plus vaste que les autres sections de l'étude environnementale.

Elle est comprise :

- du Nord à l'Ouest de Notre-Dame-de-Rosaire à Sainte-Claire;
- du Nord à l'Est de Notre-Dame-de-Rosaire à Saint-Juste-de-Bretenière;
- du Sud à l'Ouest de Sainte-Rose-de-Watford à Sainte-Claire; et
- du Sud à l'Est de Sainte-Rose-de-Watford à Saint-Juste-de-Bretenière.

À l'intérieur de celle-ci, les vues varient de ouvertes à fermées, dépendant de la végétation et de la topographie. Les monts Notre-Dame agissent à la fois comme point de repère et attrait visuel dans la région. Ses crêtes constituent une ligne de force qui prédomine dans le paysage.

Au niveau récréotouristique, on note :

- Le Ranch du Massif du Sud, situé à l'entrée du Parc régional, proposant des randonnées de quelques heures à quelques jours à l'intérieur du parc. Ce ranch est aussi doté d'un musée de l'or;
- La Route des Parcs passe par la 279 et la 216 et mène au Parc régional du Massif-du-Sud;
- Le Centre Motoneige et Sportif du Massif du Sud situé à Saint-Magloire propose des randonnées en motoneige et en quad dans le Parc du Massif du Sud;
- À Saint-Damien-de-Buckland, le Centre historique de la congrégation Notre-Dame du Perpétuel Secours, un noyau urbain d'intérêt historique, le Moulin Goulet, le Moulin Labrecque, le musée des sœurs hospitalières et le Domaine du Lac Vert;
- Le camp forestier de Saint-Luc-de-Bellechasse, un centre récréotouristique quatre saisons regroupant des activités de plein air et d'interprétation historiques;

- Le parc des chutes d'Armagh propose une passerelle surplombant le canyon avec vue sur les chutes, un noyau urbain d'intérêt historique, le site de l'ancienne centrale hydro-électrique sur la rivière Armagh ;
- Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland :
 - ◆ Aire d'observation et d'interprétation de la côte Saint-Roch située à 3 km du village sur la route 279;
 - ◆ La côte magnétique située sur la route Saint-Louis.

Des circuits touristiques sont proposés à l'échelle locale :

- La Route des Créateurs à Sainte-Justine et Sainte-Sabine (circuit organisé dans ces municipalités, l'itinéraire varie en fonction des artistes participants);
- La Route Fleurie, parcs floraux et jardins secrets à Sainte-Sabine (circuit organisé dans cette municipalité, l'itinéraire varie en fonction des participants).

8.3.5.2.3 Parc régional du Massif-du-Sud

Le Parc régional du Massif-du-Sud se situe dans les monts Notre-Dame et constitue le 5e plus important massif montagneux au Québec. Ce massif, comprenant 20 sommets dont le mont Saint-Magloire (917 m), le mont du Midi (915 m) et le mont Chocolat (717 m). Le dénivelé est important et les pentes sont parfois fortes. Son point culminant dépasse ceux du mont Tremblant et du mont Sainte-Anne. Il couvre une superficie de 119 km². Le parc du Massif du Sud propose 107 km de sentiers pédestres et 35 km de sentiers cyclables.

Le Parc régional du Massif-du-Sud a su mettre en valeur plusieurs de ses panoramas et de ses paysages; de nombreux sentiers ou encore des infrastructures exploitent le paysage comme ressource.

- La tour du mont du Midi : vue vers le nord sur la plaine du Saint-Laurent et ses villages, le fleuve et l'île d'Orléans, l'agglomération de Québec et les Laurentides en fond de scène. Accès pédestre et vélo.
- La tour du mont Saint-Magloire : vue à 360 degrés qui ajoute au panorama précédent une vue au sud sur les Appalaches américaines dont le mont Katahdin (1 700 mètres d'altitude). À l'ouest, apparaissent les montagnes de Mégantic et à l'est, la suite des Monts Notre-Dame. Accès pédestre et vélo.
- Les belvédères des sentiers de l'Abris-sous-Roches et des Collines du Nord : vue vers le sud-est et sur les principales montagnes et vallées du Parc du Massif du Sud. Accès pédestre.
- Le belvédère du col de la vallée du Milieu : vue sur une vallée encadrée par le mont du Midi, le mont St-Magloire et le mont Chocolat. Accès en voiture (par la route d'accès au panorama), en vélo ou à pied.

- La boucle panoramique du sommet du mont Chocolat : plusieurs fenêtres sur des paysages intéressants sur la vallée du Milieu et sur l'ensemble du parc. Accès pédestre.
- Le site des Portes de l'Enfer : profond canyon creusé par la rivière du Pin. Accès pédestre et stationnement.
- 17 sentiers pédestres et 8 sentiers multifonctionnels pour lesquels vous trouverez les informations de leur parcours sur la carte du parc du Massif du Sud (Annexe T2). Plus précisément, citons les sentiers pédestres et multifonctionnels suivants :

Sentiers pédestres :

- N°4- Sentier du mont Chocolat avec points de vue panoramiques sur la vallée ;
- N°6- Sentier des Abris sous Roches qui offre des points de vue sur le parc ;
- N°7- Sentier de la Traverse qui joint la vallée du ruisseau Beaudoin à celle de la rivière du Pin en passant par un col de 800 mètres d'altitude ;
- N°10- Sentier des Collines du Nord dont le parcours passe sur une crête à partir de laquelle on peut découvrir des panoramas sur les vallées et les montagnes du parc ;
- N°12- Sentier du Versant Sud qui mène au Col de la Vallée du Milieu ;
- N°13- Sentier des Dryades qui joint le mont Chocolat au mont du Midi et donne des percées visuelles sur la vallée du Milieu ;
- N°15- Sentier de la Crête des Grives qui propose des vues sur le Parc et la région de Bellechasse de part et d'autre de la crête.

Sentiers multifonctionnels :

- Sentier F- Sentier du Versant qui donne accès à des vues sur la vallée du Milieu.
- Sentier G- Sentier du Mont du Midi qui mène à son sommet et donne des vues sur les crêtes.
- Sentier H- Sentier du mont Saint-Magloire qui mène à sa tour d'observation (A) qui donne accès à un panorama à 360 degrés.

La route d'accès au panorama, fermé en hiver, permet d'accéder en voiture au belvédère du col de la vallée du Milieu. De là, on peut accéder aux sommets du mont du Midi et du mont Saint-Magloire à vélo ou à pied. Les sentiers multifonctionnels sont également empruntés par les cavaliers du Ranch du Massif du Sud. Le Parc offre aussi aux visiteurs une piste d'hébertisme, un camping rustique de 23 emplacements, des circuits de raquette et de ski de fond et des refuges et abris⁶⁴.

⁶⁴ www.parcmassifdusud.org

À l'intérieur du parc régional, la station touristique du Massif du Sud est le plus haut domaine skiable au Québec. Elle propose des activités comme le ski alpin, la planche à neige, le ski de fond et la raquette. De plus, la station offre des descentes hors-pistes (Cat-ski), ou les skieurs sont transportés par un véhicule sur chenille dans les montagnes du parc.

La réserve écologique Claude-Mélançon est enchâssée dans le Parc régional du Massif-du-Sud. D'une superficie de 535 ha, elle inclut le mont Saint-Magloire ainsi que des habitats fauniques. Cette réserve protège des écosystèmes représentatifs des régions écologiques des Hautes Appalaches et des collines de Mégantic, des lacs Etchemin et Squatec. Elle appartient à un complexe de montagnes, de forme arrondie dont l'altitude varie entre 450 et 950 mètres.

8.3.5.3 Détermination des unités de paysage

La caractérisation du contexte local a permis de distinguer trois unités de paysage (carte 8.6). Il s'agit d'unités de paysage ayant des caractères forestier, agricole et de noyaux villageois. Chacune des unités est décrite ci-dessous. L'unité de paysage correspond à une portion du paysage qui se distingue par son degré d'accessibilité visuelle élevé et/ou par son caractère distinct.

8.3.5.3.1 Unité de paysage à caractère forestier (UPF)

Le paysage forestier couvre la majorité de la zone d'étude. On distingue cependant deux unités forestières distinctes, soit celle faisant partie du Parc régional du Massif-du-Sud et celle située à l'extérieur de celui-ci. Bien qu'elles soient toutes deux situées en milieu forestier, quelques particularités propres à chacune permettent de les distinguer :

1. Le Parc régional du Massif-du-Sud (UPF 1)

Le couvert forestier est fort diversifié dans le Massif du Sud où cinq successions végétales divisent ce relief montagneux, de la vallée jusqu'aux sommets. La topographie est caractérisée par les hautes-collines appalachiennes. Vingt sommets ponctuent le massif. Des vallées profondes s'ouvrent sur des panoramas agroforestiers de la région.

En plus de la station touristique du Massif du Sud, plusieurs sentiers sont aménagés dans le Parc régional du Massif-du-Sud afin de profiter de cet espace naturel pendant toute l'année. Plusieurs infrastructures ont été aménagées pour permettre la mise en valeur des paysages : des points d'observations (deux tours et deux belvédères), une boucle panoramique et une route d'accès au panorama (accès au sommet en voiture). Les vues sont variables, de fermées à panoramiques. Le Massif agit comme point de repère régional dans le paysage. Il est également un paysage à caractère touristique structurant pour la région. Son territoire permet également la pratique de différentes activités, (villégiature extensive, foresterie, exploitation des ressources, etc.) ce qui lui confère une fonction multiresource.

Carte 8.6

Délimitation des unités et
composantes du paysage

COMPOSANTES DU PAYSAGE ET RÉSISTANCES

- Limite des unités de paysage
- Résistance faible
- Résistance moyenne
- Résistance forte

UNITÉS DE PAYSAGE

- UPF1** Caractère forestier (Parc régional du Massif-du-Sud)
- UPF2** Caractère forestier
- UPA** Caractère agricole
- UPU** Caractère urbain / noyau villageois

- Vue panoramique
- Point de repère
- Pente forte
- Lieu d'intérêt

- 1 Centre historique de Saint-Damien-de-Buckland
- 2 Aire d'observation à N.-D.-Auxiliatrice-de-Buckland
- 3 Vieux couvent de Saint-Magloire
- 4 Portes de l'enfer
- 5 Camping Club sportif Mont Bonnet
- 6 Camp forestier de Saint-Luc-de-Bellechasse
- 7 Centre de motoneige et Quad du Massif du Sud
- 8 Côte magnétique de N.-D.-Auxiliatrice-de-Buckland
- 9 Tour du Mont Saint-Magloire
- 10 Col de la Vallée du Milieu
- 11 Abris-sous-roche
- 12 Crête des Grives
- 13 Refuges du Ranch du Massif du Sud
- 14 Tour du Mont du Midi
- 15 Mont Chocolat
- 16 Musée de l'Or et Ranch du Massif du Sud
- 17 Station touristique du Massif-du-Sud
- 18 Vallée de la rivière du Milieu
- 19 Réserve écologique Claude-Mélançon
- 20 Route d'accès au panorama

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route
- Sentier de motoneige
- Sentier de quad
- Sentier récréotouristique
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Réserve écologique Claude-Mélançon

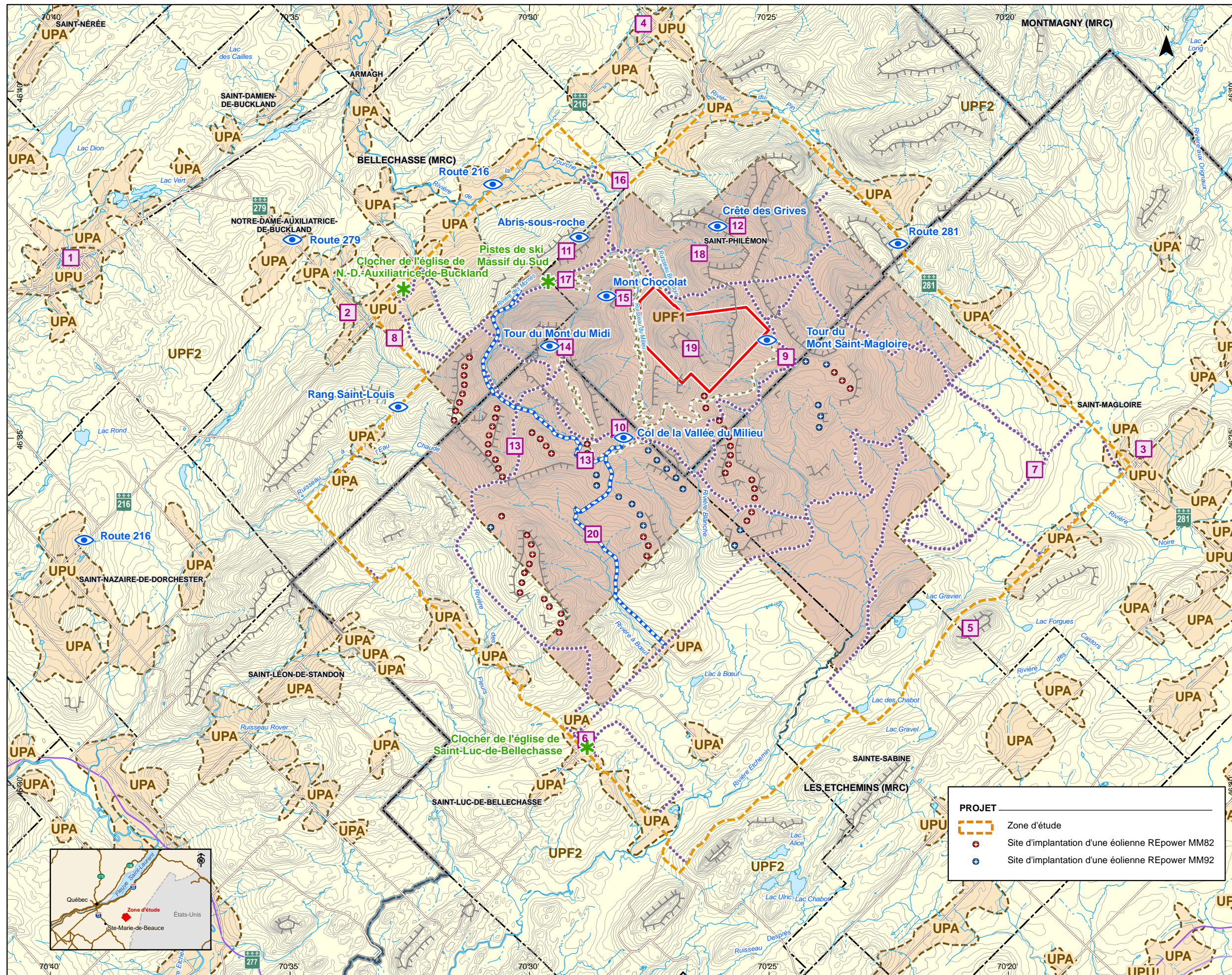
0 1 2 3 4 km

Projection MTM, fuseau 7, NAD 83
Équidistance des courbes : 10 m

Sources :
BDTQ, 1 : 20 000, MRNF Québec

Projet : 605613
Fichier : 605613_Elc8-6_pay_016_091210.mxd

Décembre 2009



2. L'extérieur du Parc régional du Massif-du-Sud (UPF 2)

Le relief est moins accentué que dans le cas précédent. De nombreux rangs et routes parcourent ce territoire et la circulation demeure facilement praticable. Le couvert forestier est majoritairement composé de forêts de feuillus appartenant au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

De façon générale, les habitations font partie des unités de paysage des noyaux urbains/villageois et à caractère agricole, mais quelques maisons et chalets sont situés en zone forestière. Des lacs ont été inclus dans cette unité puisqu'ils couvrent une superficie restreinte. Les vues sont souvent fermées. Considérant la tenure privée des terres, les utilisateurs sont principalement les agriculteurs qui aménagent et/ou exploitent les ressources forestières. Quelques activités récréotouristiques ponctuent cette unité : le camp forestier de Saint-Luc, le parc des Chutes d'Armagh et le Ranch du Massif du Sud.

8.3.5.3.2 Unité de paysage à caractère agricole (UPA)

L'espace agricole recouvre une minorité du territoire à l'étude. Cette unité est représentée principalement par des champs en cultures. On les retrouve presque essentiellement dans la portion nord de la zone d'étude, dans la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, ou en périphérie de la zone d'étude.

Au niveau visuel, les zones agricoles sont importantes puisqu'elles induisent des ouvertures visuelles sur de vastes territoires. Particulièrement, le long de la route 216, entre Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Philémon, où l'on profite de vues ouvertes dirigées vers le massif montagneux des monts Notre-Dame. Des activités agrotouristiques sont rattachées à ces zones.

Cette unité est délimitée par les zones forestières, les villes et villages, de même que par la topographie. Le relief du piedmont est ondulé et vallonné, zone transitoire entre la plaine du Saint-Laurent et les hautes collines. La répartition des zones agricoles se concentre surtout le long des principaux axes routiers et autour des villages.

8.3.5.3.3 Unité de paysage des noyaux urbains et villageois (UPU)

Différents villages font partie de cette unité et représentent des noyaux urbains et villageois, indicateurs de valeurs. Parmi ceux-ci, on retrouve, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire, Saint-Philémon et Sainte-Sabine.

1. Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland

Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland est située sur le plateau appalachien, à la croisée des routes 279 et 216, au nord-ouest du parc éolien. Le cœur du village, établi le long de la route 216, est accroché sur le flanc nord-ouest de la montagne, limitant les vues vers le sud et sud-est. Par contre, le territoire agricole permet des avant-plans dégagés. On compte environ 4 km entre le centre du village et les éoliennes projetées les plus proches.

La municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland est caractérisée par des activités agricoles, forestières, acéricoles et piscicoles. Une partie du territoire fait partie du Parc régional du Massif-du-Sud. Elle compte 800 habitants répartis sur 96 km².

Cette région est connue des chasseurs pour ses lacs et ses rivières, notamment les lacs Crève-Faim et Boulanger et les rivières des Pointes, des Orignaux, des Belles Amours. Un endroit pittoresque appelé «La Côte magnétique» attire également des touristes.

Sur la route 279 (rang St-Roch) au nord du village de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, les observateurs mobiles peuvent profiter d'une vue panoramique sur les montagnes.

2. Saint-Luc-de-Bellechasse

Le village de Saint-Luc-de-Bellechasse est situé sur un plateau, au sud du parc éolien, à une altitude de 500 mètres. Ayant peu de grandes parcelles agricoles près du village, les vues vers le parc éolien varient d'alternées à fermées, étant influencées par la topographie et le couvert forestier. On compte environ 3 km entre le centre du village et les éoliennes projetées les plus proches.

Les résidences sont situées pour la plupart le long de la rue Principale et sur la rue de la Fabrique.

3. Saint-Magloire

La naissance de Saint-Magloire s'est fait petit à petit, de 1852 à 1900. La paroisse a commencé à se développer par le rang VII du canton Roux (aujourd'hui le rang du Lac; Municipalité de Saint-Magloire, 2009). Le village est érigé sur le flanc sud-est d'une colline à l'est du parc éolien. De grandes parcelles agricoles s'étendent en direction est. On compte environ 8 km entre le centre du village et les éoliennes projetées les plus proches.

4. Saint-Philémon

Le village de Saint-Philémon est situé au pied des Appalaches, à l'intersection des routes 216 et 281, à 12 km au sud-est d'Armagh. Il est situé au nord du parc éolien et à environ 10 km des éoliennes projetées les plus près, à partir du centre du village.

Fondé en 1886 et situé dans les montagnes Alleghany, Saint-Philémon est un village comptant un peu plus de 800 habitants et il occupe une superficie de 147 km². La pisciculture, l'agriculture, l'acériculture et la foresterie demeurent les principales activités économiques de la municipalité. La rivière du Pin et le lac Mailloux constituent des lieux de villégiature pour le plein air et la pratique de la pêche et de la chasse. Un camping le long de cette même rivière est également très fréquenté, notamment lors du populaire Festival de la Truite qui a lieu en juillet de chaque année.

5. Sainte-Sabine

Sainte-Sabine est le plus haut village des quatre cantons, son église se situant à 550 mètres d'altitude. On compte un peu plus de 9 km entre le centre du village et les éoliennes projetées les plus près. Peu de parcelles agricoles entourent le noyau villageois et les vues sont plutôt fermées à partir de cet endroit. Par contre, à partir du rang Saint-Charles situé à 600 mètres d'altitude, il est possible de voir sur plus de 100 km à la ronde ou encore percevoir le mont Katahdin.

Cette municipalité couvre une superficie de 68 km² et compte 384 habitants. Elle comprend encore quelques maisons centenaires. Par ailleurs, des petites chutes, accessibles par un sentier faisant face à la halte du moulin, sont également présentes dans cette municipalité. Depuis Sainte-Sabine, il est de plus possible d'accéder au mont Bonnet qui présente une altitude de 650 mètres.

Sainte-Sabine propose différents logements aux touristes : B&B, chalets et camping ainsi que des activités de motoneige, de ski de fond et de camp de chasse, notamment au Club 4 saisons du Mont Bonnet.

8.3.5.4 *Évaluation des impacts en phase d'exploitation*

8.3.5.4.1 Évaluation de la résistance

La résistance est évaluée en fonction des unités de paysage dans leur ensemble et non en fonction de points de vue spécifiques. Cette analyse donne donc un aperçu général de la sensibilité à l'égard de l'implantation du projet pour les différentes unités de paysage identifiées dans la zone d'étude. Par la suite, le niveau de résistance de chaque unité sera repris pour évaluer l'impact à partir de points de vue stratégiques ou typiques, exprimant la sensibilité de l'unité face à l'implantation du projet.

L'évaluation de la résistance des unités de paysage est présentée au tableau 8.97. La méthodologie utilisée pour l'évaluation du milieu visuel est présentée à l'annexe H1.

Tableau 8.96 Résistance des unités de paysage

Caractère des unités de paysage	Valeur accordée	Capacité de dissimulation	Résistance
Forestier du Parc régional du Massif-du-Sud	Forte	Moyenne	Forte
Forestier à l'extérieur du Parc régional du Massif-du-Sud	Faible	Moyenne	Faible
Agricole	Moyenne	Faible	Moyenne
Noyaux villageois	Forte	Moyenne	Moyenne

Les résultats démontrent un degré de résistance fort pour l'unité de paysage à caractère forestier du parc régional (UPF1). Le degré de résistance est moyen pour les unités de paysage des noyaux villageois (UPV) et les unités agricoles. Enfin, l'unité de paysage à caractère forestier à l'extérieur du parc (UPF2) a un degré de résistance faible.

Ci-après, le degré de résistance de chacune des unités de paysage est évalué en détail.

1. Unités de paysage à caractère forestier (UPF)

On distingue deux unités forestières distinctes : celle faisant partie du Parc régional du Massif-du-Sud et celle située à l'extérieur du parc.

Parc régional du Massif-du-Sud : UPF 1

La capacité de dissimulation est moyenne et la valeur accordée est jugée forte, ce qui résulte en un degré de résistance de niveau fort.

Le couvert forestier procure des écrans visuels souvent efficaces et permet une capacité d'absorption des installations. Cependant, des aires d'observations telles que des belvédères ont été aménagés dans le parc à l'attention des visiteurs. Le degré d'accessibilité visuelle devient alors fort puisque les champs visuels sont ouverts et ont une capacité d'absorption faible. La capacité de dissimulation moyenne résulte d'une capacité d'absorption moyenne et d'une capacité d'insertion faible.

La valeur accordée est forte suite à l'évaluation de la qualité du paysage et de la vocation du milieu. Plusieurs installations et aménagements mettent en valeur la beauté des paysages. L'intérêt, d'après la vocation du milieu, est grand étant donné la présence de nombreuses érablières, de sentiers et d'activités récréotouristiques et de villégiatures qui sont pratiquées dans ce milieu.

Extérieur du Parc régional du Massif-du-Sud : UPF2

La capacité de dissimulation est moyenne et la valeur accordée est jugée faible, ce qui résulte en un degré de résistance de niveau faible.

Le couvert forestier procure des écrans visuels souvent efficaces et permet une capacité d'absorption des installations. Le degré d'accessibilité visuelle demeure faible dans la majorité des aires boisées, les percées visuelles étant très rares. La fermeture des champs visuels permet donc une capacité d'absorption forte. Par contre, la capacité d'insertion est faible compte tenu du peu de compatibilité entre le caractère du projet et le milieu récepteur.

La valeur accordée est jugée faible suite à l'évaluation de la qualité du paysage et de la vocation du milieu. La qualité intrinsèque du paysage forestier est faible puisque ces aires ne sont pas pourvues de caractéristiques qui en font des lieux uniques. De plus, certaines parcelles de ce vaste territoire forestier sont soumises aux coupes forestières. Par contre, l'intérêt d'après la vocation du milieu est moyen étant donné la présence de nombreuses érablières et des activités récréotouristiques de pêche et de villégiature qui sont pratiquées dans ce milieu.

2. Unité de paysage à caractère agricole (UPA)

La capacité de dissimulation est faible et la valeur accordée est jugée moyenne ce qui résulte en un degré de résistance de niveau moyen.

La capacité d'absorption est faible puisque cette unité est caractérisée par une végétation basse (cultures et pâturages), procurant de grandes ouvertures visuelles. Par ailleurs, l'incompatibilité entre la configuration du milieu et les composantes des installations est élevée puisque les étendues cultivées et les structures composant les fermes contrastent grandement avec l'échelle et la verticalité des structures proposées.

La valeur accordée est jugée moyenne suite à l'évaluation de la qualité du paysage et de la vocation du milieu. Le caractère pittoresque des collines en culture, les ouvertures visuelles procurées par la topographie sont des éléments qui favorisent la valorisation de cette unité.

3. Unité de paysage des noyaux villageois (UPV)

La capacité de dissimulation est moyenne et la valeur accordée est jugée forte ce qui résulte en un degré de résistance de niveau moyen.

La capacité d'absorption est moyenne puisque ces unités ont des vues souvent délimitées par le cadre bâti, la végétation et/ou la topographie. Le degré d'accessibilité visuelle peut également varier d'un point à l'autre à l'intérieur même d'un noyau villageois. Le caractère rural et l'échelle des bâtiments contrastent grandement avec les infrastructures proposées. La capacité d'insertion est donc jugée faible.

La valeur accordée est jugée forte compte tenu que cette unité représente le lieu d'habitation de communautés et un lien identitaire unissant les populations à ces lieux.

Les impacts visuels des nouvelles éoliennes sont liés à la visibilité de ces dernières à partir de certains lieux d'observation stratégiques. La localisation du projet, soit dans un environnement multiressource (récrétourisme, foresterie, exploitation des ressources, etc), occasionne un effet direct sur les observateurs qui se trouvent à l'intérieur de ces unités.

Les lieux d'observations et les champs visuels stratégiques ou typiques du territoire récepteur ont été soigneusement sélectionnés afin de répondre à un ou plusieurs des critères suivants :

- Point de vue représentatif du secteur;
- Endroit offrant une grande sensibilité face à la présence des nouvelles infrastructures ;
- Lieu présentant une certaine qualité paysagère;
- Points de vue tenant compte des préoccupations du milieu.

Les organismes du milieu ont été contactés afin d'avoir leur point de vue sur les paysages et les lieux sensibles. Les questions posées portaient sur les paysages ou les vues à conserver, les paysages uniques, emblématiques ou signifiants pour la population. Ces points de vue ont été considérés dans le choix de cette étude.

De façon générale, les points de vue ont en commun une exposition relativement ouverte sur les éoliennes. Un grand nombre de ces sites sont situés dans le Massif du Sud puisque ce sont eux qui, par la proximité des installations, leur ouverture visuelle et la présence d'observateurs, auront le plus d'impact.

Les points de vue sont pris uniquement à partir des routes, sentiers de randonnées, pistes de quad, terrains et places publics. Il est entendu que les simulations présentées peuvent être représentatives d'une zone d'observation plus vaste. Le choix des points de vue sélectionnés doit être généralement représentatif du plus grand nombre d'observateurs.

Les lieux sélectionnés sont situés à des distances variant de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres des sites d'implantation. Ils abritent un nombre variable d'observateurs ayant généralement une grande sensibilité aux modifications du paysage. Ils sont résidents, villégiateurs, touristes ou amateurs d'activités récrétouristiques. Généralement, les observateurs perçoivent un certain nombre d'éoliennes puisque celles-ci sont implantées en groupes ou en alignements plus ou moins importants. Pour tous les sites d'observation, la durée est permanente ou égale au temps où les éoliennes seront en place.

Les points de vue ont été sélectionnés en deux phases soit lors des visites du territoire (mai et juin 2007, ainsi qu'en janvier et février 2008) à partir d'un scénario préliminaire d'implantation du parc éolien et à partir de points sensibles identifiés par la communauté pour leur valeur identitaire, esthétique ou symbolique.

Au total, 17 sites (18 simulations visuelles) ont été identifiés comme étant des lieux d'observations stratégiques (carte 8.7) :

- Vue 1 - Vue vers le nord à partir du chemin Saint-Abdon à Saint-Luc-de-Bellechasse;
- Vue 2 - Vue vers le nord-est à partir de la route de la Fabrique, à Saint-Luc-de-Bellechasse;
- Vue 3 - Vue vers le nord à partir du 9^{ème} rang à Saint-Luc-de-Bellechasse;
- Vue 4 - Vue vers le nord-est à partir du 8^{ème} rang à Saint-Luc-de-Bellechasse;
- Vue 5 - Vue vers le sud-est à partir de la route 279 à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland;
- Vue 6 - Vue vers le sud-est à partir de l'intersection des routes 216 et 279 à Notre-Dame-Auxiliatrice de Buckland;
- Vue 7 - Vue vers le Sud à partir de l'intersection de la route 216 et du rang de la Petite-Pointe à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland;
- Vue 8 - Vue vers le sud à partir de la route 216 à Saint-Philémon;
- Vue 9 - Vue vers l'ouest à partir de la route 281 à Saint-Magloire;
- Vue 10 - Vue vers l'ouest à partir de la route 281 dans le village de Saint-Magloire;
- Vue 11A - Vue vers l'ouest à partir du belvédère située sur le mont Saint-Magloire dans le parc du Massif du Sud;
- Vue 11B - Vue vers le sud-ouest à partir du belvédère située sur le mont Saint-Magloire dans le parc du Massif du Sud;
- Vue 12A - Vue vers le nord-est à partir du belvédère du col de la vallée du Milieu dans le parc du Massif du Sud;
- Vue 12B - Vue vers le nord-ouest à partir du belvédère du col de la vallée du Milieu dans le parc du Massif du Sud;
- Vue 13 - Vue vers le sud-ouest à partir de la route d'accès au panorama dans le parc du Massif du Sud;
- Vue 14 - Vue vers les pentes de ski à partir des chalets du parc du Massif du Sud;
- Vue 15 - Vue vers le sud à partir du site de l'Abris-sous-roches à Saint-Philémon
- Vue 16 - Vue vers le nord-est à partir de la route du Dix à Saint-Luc-de-Bellechasse.

Ces lieux d'observation stratégiques sont accompagnés de simulations visuelles afin de mieux saisir la réalité de l'occupation spatiale des nouvelles structures sur le territoire. Dans la présente analyse, toutes les unités de paysage sont illustrées par au moins deux simulations visuelles :

- sept simulations dans l'unité à caractère forestier 1 (intérieur du parc régional);
- trois simulations dans l'unité à caractère forestier 2 (extérieur du parc régional);
- cinq simulations dans l'unité à caractère agricole;
- trois simulations dans l'unité à caractère villageois.

Une carte de visibilité a été réalisée afin d'aider à explorer les zones à partir desquelles les éoliennes pourraient être visibles. Toutefois, cette carte ne tient pas compte de la présence de la végétation ni du cadre bâti. C'est pourquoi son interprétation doit être faite avec précaution.

Les impacts sur le milieu visuel durant la phase d'exploitation sont précisés au tableau 8.98 et la méthodologie utilisée est présentée à l'annexe H1. Le tableau 8.97 cumule les paramètres de résistance, d'étendue de l'impact et du degré de perception. L'évaluation pondérée donne pour chaque point de vue une cote d'importance de l'impact appréhendé.

Par ailleurs, la nature même de la structure de l'éolienne offre peu de possibilités de mesures d'atténuation efficace pour réduire totalement l'impact visuel sur le milieu. C'est dans cette optique qu'une étude d'intégration a préalablement été réalisée afin de bonifier l'intégration et l'harmonisation visuelle du patron d'implantation et de réduire à la source son impact visuel (Annexe T1).

PROJET

- Zone d'étude
- Site d'implantation d'une éolienne

COMPOSANTES DU PAYSAGE

- Portion touchée des zones d'observation
 - Portion des zones d'observation touchée de façon discontinue
 - Portion non touchée des zones d'observation
 - Lieu d'attrait visuel
- 1 Site d'intérêt historique de St-Damien-de-Buckland
 - 2 Aire d'observation de N.-D.-Auxiliatrice-de-Buckland
 - 3 Vieux Couvent de Saint-Magloire
 - 4 Portes de l'Enfer
 - 5 Camping Club sportif Mont Bonnet
 - 6 Camp forestier de Saint-Luc-de-Bellechasse
 - 7 Centre de motoneige et quad du Massif du Sud
 - 8 Côte magnétique de N.-D.-Auxiliatrice-de-Buckland
 - 9 Tour du Mont Saint-Magloire
 - 10 Col de la vallée du Milieu
 - 11 Abris-sous-Roche
 - 12 Crête des grives
 - 13 Refuges du Ranch
 - 14 Tour du Mont du midi
 - 15 Mont Chocolat
 - 16 Musée de l'Or et Ranch du Massif du Sud
 - 17 Centre de ski Massif du Sud
 - 18 Écosystème forestier exceptionnel
 - 19 Réserve écologique Claude-Melançon
 - 20 Route panoramique
- Vue panoramique
 - Zone urbaine
 - Route d'accès au panorama

EFFETS SUR LE MILIEU VISUEL

- Lieu d'observation stratégique

IMPORTANCE DE L'IMPACT

- Moyenne
- Mineure
- Nulle

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route principale ; route secondaire
- Sentier de motoneige
- Sentier de quad
- Sentier équestre
- Sentier multifonctionnel
- Parc régional du Massif du Sud
- Limite municipale ; limite de MRC

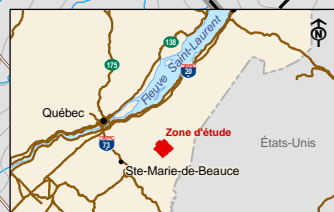
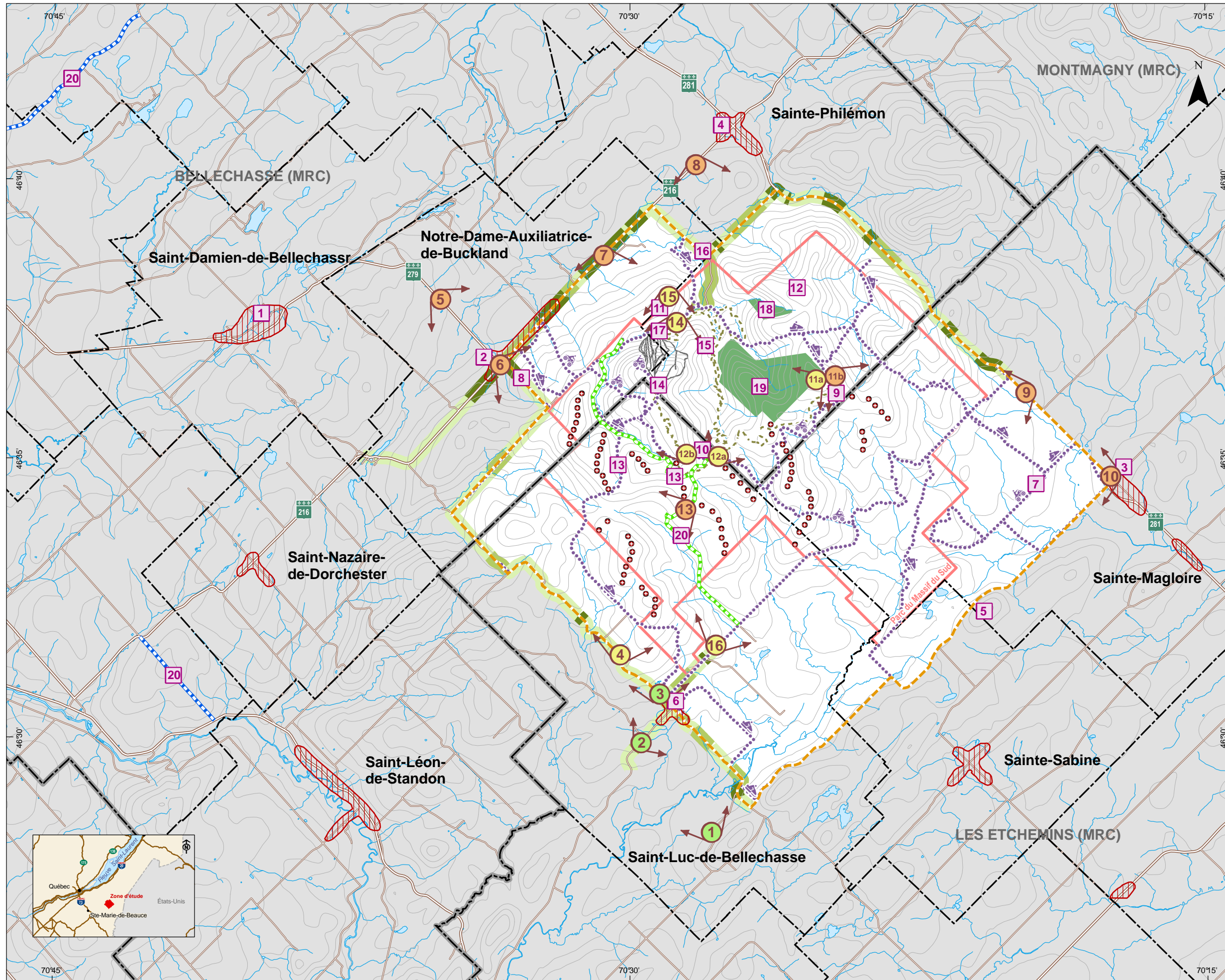
0 1,25 2,5 3,75 5 km

Projection MTM, fuseau 7, NAD 83
Équidistance des courbes : 10 m

Sources :
BDTQ, 1 : 20 000, MRNF Québec

Projet : 605613
Fichier : 605613_EIc8-7_017_091210.mxd

Décembre 2009



Vue 1 - Vue vers le nord à partir du chemin Saint-Abdon à Saint-Luc-de-Bellechasse

Source d'impact

Les sources d'impact sont liées à la perception d'une demi-dizaine d'éoliennes situées en position latérale par rapport au chemin et en arrière-plan. Le temps d'observation est court car l'ouverture visuelle est ponctuelle, en raison du couvert végétal.

Importance de l'impact

L'importance de l'impact est jugée **nulle** puisque :

- Le lieu d'observation est situé dans l'unité de paysage forestier (UPF 2) situé à l'extérieur du Parc régional du Massif-du-Sud, dont la résistance a été précédemment évaluée à faible;
- La configuration des champs visuels de cette vue stratégique est délimitée par la topographie et la végétation. Les vues sont filtrées. Lors de la période de feuillaison des arbres, la vue sera amoindrie. Les équipements occuperont une petite portion des champs visuels horizontal et vertical et seront localisés en arrière-plan;
- L'éolienne la plus proche sera située à 7,49 km du lieu d'observation donc dans l'aire d'influence moyenne. L'éolienne la plus éloignée sera à 10,19 km du lieu d'observation. Les éoliennes seront situées au même niveau que les observateurs. Ces derniers critères confèrent un degré faible d'exposition visuelle. L'ensemble des observateurs ont une sensibilité moyenne étant donné le caractère forestier de ce paysage, mais le nombre d'observateurs fixes et mobiles demeure faible. Le degré de perception de l'équipement est donc faible. La zone touchée est petite car la vue vers le parc éolien est discontinue en raison du couvert forestier.

Durée de l'impact

Les modifications dans le paysage seront ressenties pour la durée de vie des éoliennes.

Mesures d'atténuation particulières

Aucune mesure d'atténuation particulière n'est envisagée.

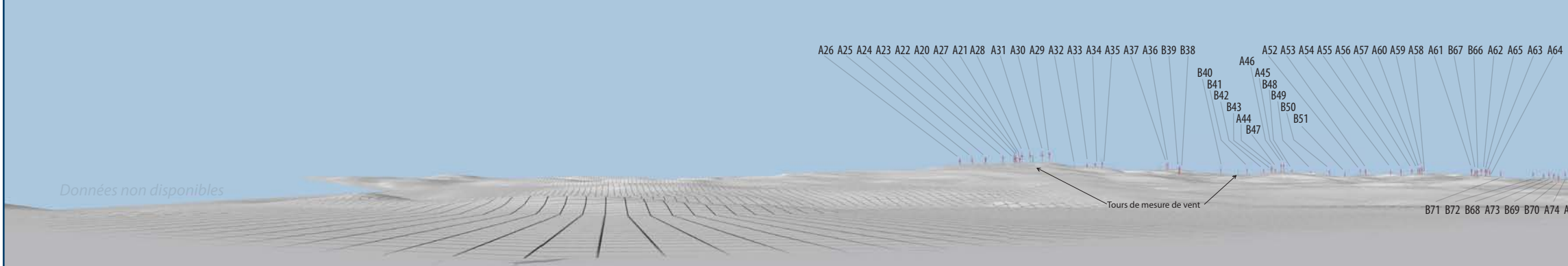
Simulation visuelle



Situation actuelle



Dessin technique



Ce dessin technique ne tient pas compte de la végétation. Il est donc possible que des éoliennes soient visibles sur celui-ci et non sur la simulation visuelle.

Localisation du point de vue

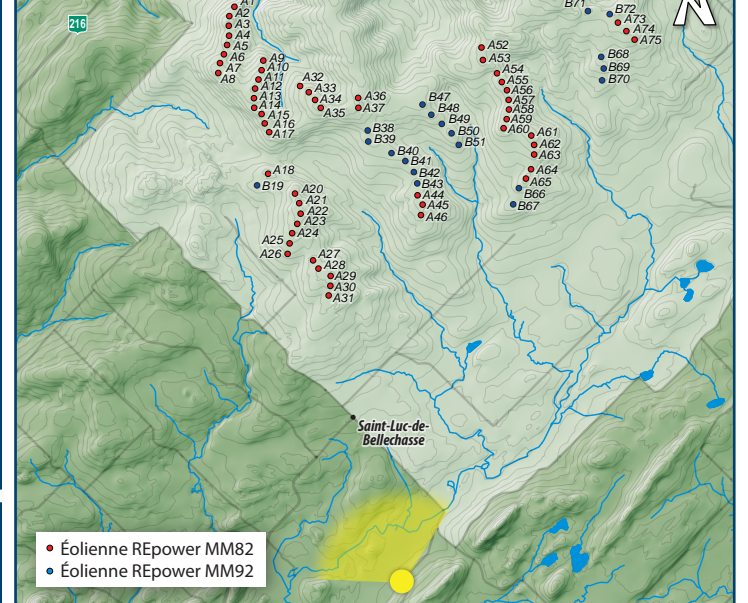


Figure 8,4

Vue 1 : À Saint-Luc-de-Bellechasse sur le chemin Saint-Abdon, vers le nord

Type et modèle d'éolienne utilisés	REpower MM82 et REpower MM92
Hauteur de la tour, jusqu'au moyeu	80 m
Diamètre du rotor	REpower MM82 = 82 m, REpower MM92 = 92 m
Nombre total d'éoliennes pour le projet	75
Éolienne visible la plus près	7,49 km
Éolienne visible la plus éloignée	10,19 km
Unité de paysage	Forestier
Date de prise de photo	Janvier 2008

No de projet : 605613
Date : Septembre 2009

Vue 2 - Vue vers le nord-est à partir de la route de la Fabrique, à Saint-Luc-de-Bellechasse

Source d'impact

Les sources d'impact sont liées à la perception de moins d'une demi-dizaine d'éoliennes situées en position latérale par rapport à la route et en arrière-plan. Le temps d'observation est court en raison de la combinaison de la topographie et de la végétation qui obstrue rapidement la vue vers les éoliennes.

Importance de l'impact

L'importance de l'impact est jugée **nulle** puisque :

- Le lieu d'observation est situé dans l'unité de paysage agricole dont la résistance a été précédemment évaluée à moyenne;
- La configuration des champs visuels de cette vue stratégique est délimitée par la topographie et la végétation. Les vues sont ouvertes. Les équipements occuperont une petite portion des champs visuels horizontal et vertical et seront localisés en arrière-plan;
- L'éolienne la plus proche sera située à 8,36 km du lieu d'observation donc dans l'aire d'influence moyenne. L'éolienne la plus éloignée sera à 13,60 km du lieu d'observation. Les éoliennes seront situées au même niveau que les observateurs. Ces derniers critères confèrent un degré faible d'exposition visuelle. L'ensemble des observateurs ont une sensibilité moyenne étant donné la vocation agricole de ce paysage combinée à un faible niveau de circulation. Le degré de perception de l'équipement est donc faible. La zone touchée est petite car la vue vers le parc éolien est discontinue, en raison de la végétation.

Durée de l'impact

Les modifications dans le paysage seront ressenties pour la durée de vie des éoliennes.

Mesures d'atténuation particulières

Aucune mesure d'atténuation particulière n'est envisagée.

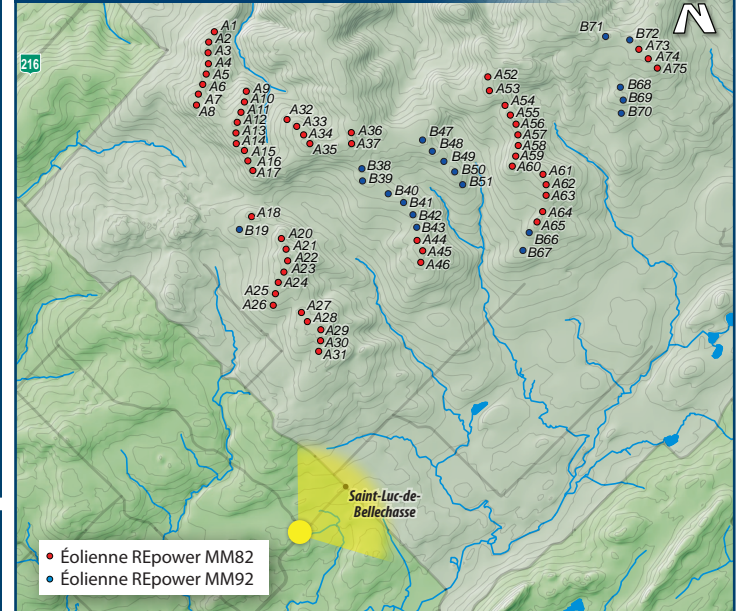
Simulation visuelle



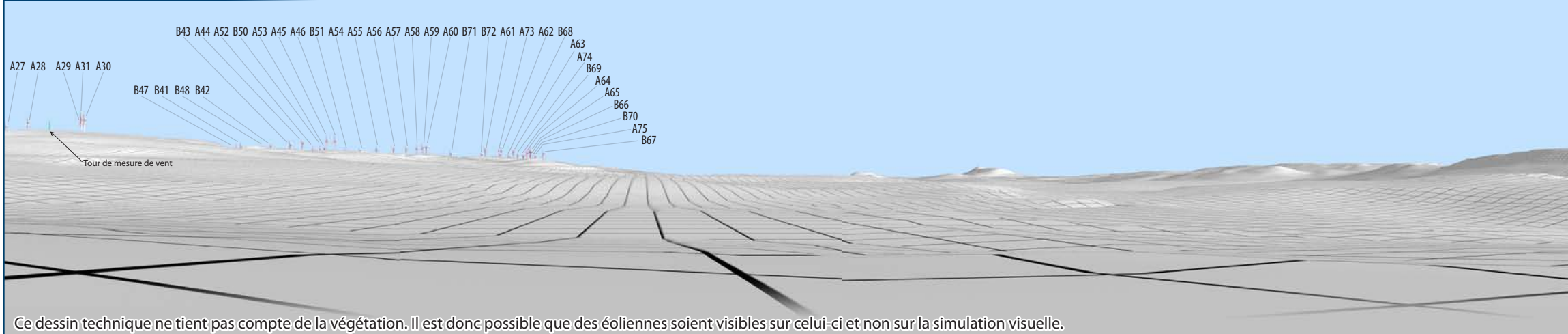
Situation actuelle



Localisation du point de vue



Dessin technique



Ce dessin technique ne tient pas compte de la végétation. Il est donc possible que des éoliennes soient visibles sur celui-ci et non sur la simulation visuelle.

Figure 8,5

Vue 2 : À Saint-Luc-de-Bellechasse sur la route de la Fabrique, vers le nord-est

Type et modèle d'éolienne utilisés	REpower MM82 et REpower MM92
- Hauteur de la tour, jusqu'au moyeu	80 m
- Diamètre du rotor	REpower MM82 = 82 m, REpower MM92 = 92 m
- Nombre total d'éoliennes pour le projet	75
Éolienne visible la plus près	8,36 km
Éolienne visible la plus éloignée	13,60 km
Unité de paysage	Agricole
Date de prise de photo	Janvier 2008

No de projet : 605613
Date : Septembre 2009

Vue 3 - Vue vers le nord à partir du 9^{ème} rang à Saint-Luc-de-Bellechasse

Source d'impact

Les sources d'impact sont liées à la perception des parties supérieures d'une éolienne située en position latérale par rapport au 9^{ème} rang, dans le plan intermédiaire. Le temps d'observation est court, car il est lié à la topographie et à la végétation.

Importance de l'impact

L'importance de l'impact est jugée **nulle** puisque :

- Le lieu d'observation est situé dans l'unité de paysage à caractère villageois dont la résistance a été précédemment évaluée à moyenne;
- La configuration des champs visuels de cette vue stratégique est délimitée par la végétation. Les vues sont fermées. Les équipements occuperont une très petite portion des champs visuels horizontal et vertical et seront localisés dans le plan intermédiaire;
- L'éolienne la plus proche sera située à 2,63 km du lieu d'observation donc dans l'aire d'influence moyenne. L'éolienne la plus éloignée sera à 5,28 km du lieu d'observation. Les éoliennes seront situées sur le même niveau que les observateurs. Ces derniers critères confèrent un degré faible d'exposition visuelle. L'ensemble des observateurs ont une sensibilité moyenne étant donné la vocation agricole de ce paysage combinée à un faible taux de circulation. Le degré de perception de l'équipement est donc faible et la zone touchée est petite.

Durée de l'impact

Les modifications dans le paysage seront ressenties pour la durée de vie des éoliennes.

Mesures d'atténuation particulières

Aucune mesure d'atténuation particulière n'est envisagée.

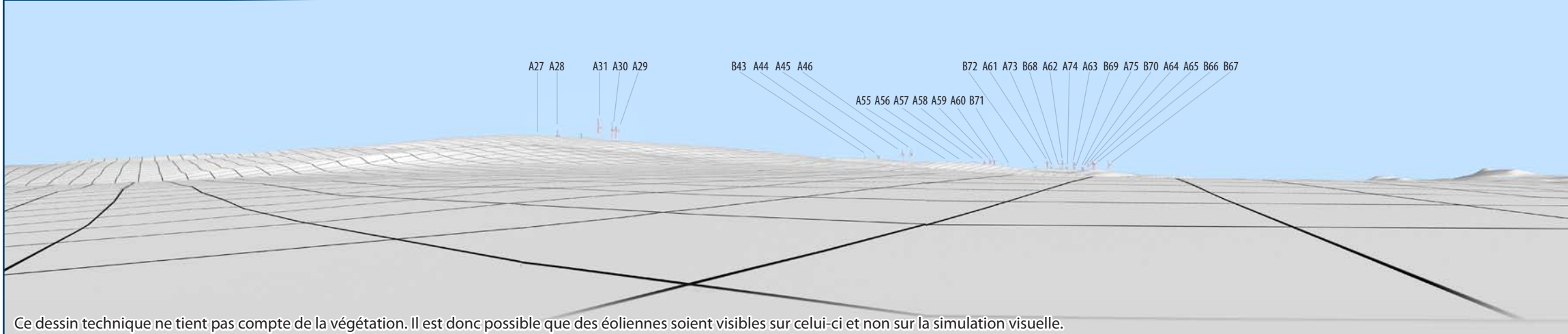
Simulation visuelle



Situation actuelle



Dessin technique



Ce dessin technique ne tient pas compte de la végétation. Il est donc possible que des éoliennes soient visibles sur celui-ci et non sur la simulation visuelle.

Localisation du point de vue

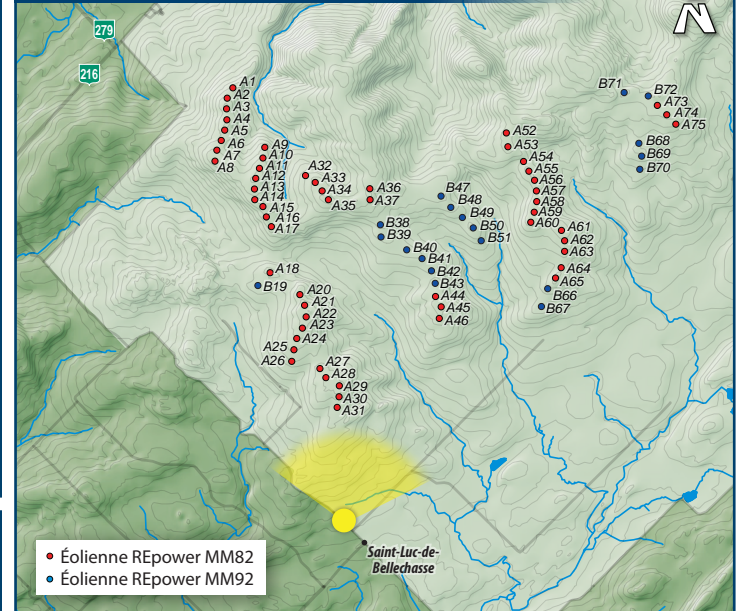


Figure 8,6

Vue 3 : À Saint-Luc-de-Bellechasse à partir du 9^e Rang, vers le nord

Type et modèle d'éolienne utilisés	REpower MM82 et REpower MM92
- Hauteur de la tour, jusqu'au moyeu	80 m
- Diamètre du rotor	REpower MM82 = 82 m, REpower MM92 = 92 m
- Nombre total d'éoliennes pour le projet	75
Éolienne visible la plus près	2,63 km
Éolienne visible la plus éloignée	5,28 km
Unité de paysage	Villageois
Date de prise de photo	Mai 2007

No de projet : 605613
Date : Septembre 2009

Vue 4 - Vue vers le nord-est à partir du 8^{ème} rang à Saint-Luc-de-Bellechasse

Source d'impact

Les sources d'impact sont liées à la perception d'une dizaine d'éoliennes situées en position latérale par rapport au 8^{ème} rang et dans le plan intermédiaire. Le temps d'observation est court en raison des ouvertures visuelles peu nombreuses le long de cette route.

Importance de l'impact

L'importance de l'impact est jugée **mineure** puisque :

- Le lieu d'observation est situé dans l'unité de paysage forestier extérieur au parc régional (UPF2) (friche) dont la résistance a été précédemment évaluée à faible;
- La configuration des champs visuels de cette vue stratégique est délimitée par la topographie. Les vues sont ouvertes. Les équipements occuperont une portion moyenne des champs visuels horizontal et vertical et seront localisés dans le plan intermédiaire;
- L'éolienne la plus proche sera située à 1,8 km du lieu d'observation donc dans l'aire d'influence moyenne. L'éolienne la plus éloignée sera à 7,45 kilomètres du lieu d'observation. Les éoliennes seront situées sur un niveau supérieur par rapport aux observateurs. Ces derniers critères confèrent un degré élevé d'exposition visuelle. L'ensemble des observateurs ont une sensibilité forte étant donné la vocation agricole de ce paysage. Le degré de perception de l'équipement est donc fort. Par ailleurs, la zone touchée est petite puisqu'une petite portion de la population sera touchée par ces impacts.

Durée de l'impact

Les modifications dans le paysage seront ressenties pour la durée de vie des éoliennes.

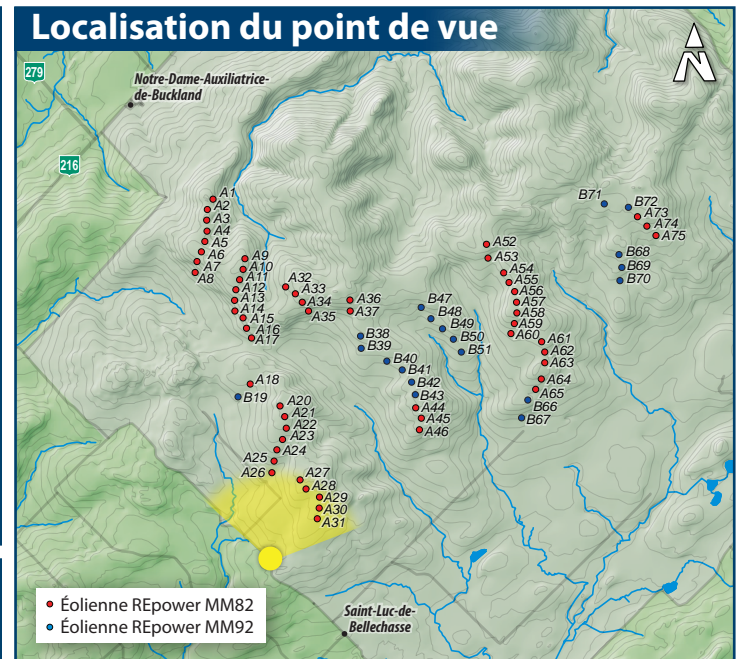
Mesures d'atténuation particulières

Aucune mesure d'atténuation particulière n'est envisagée.

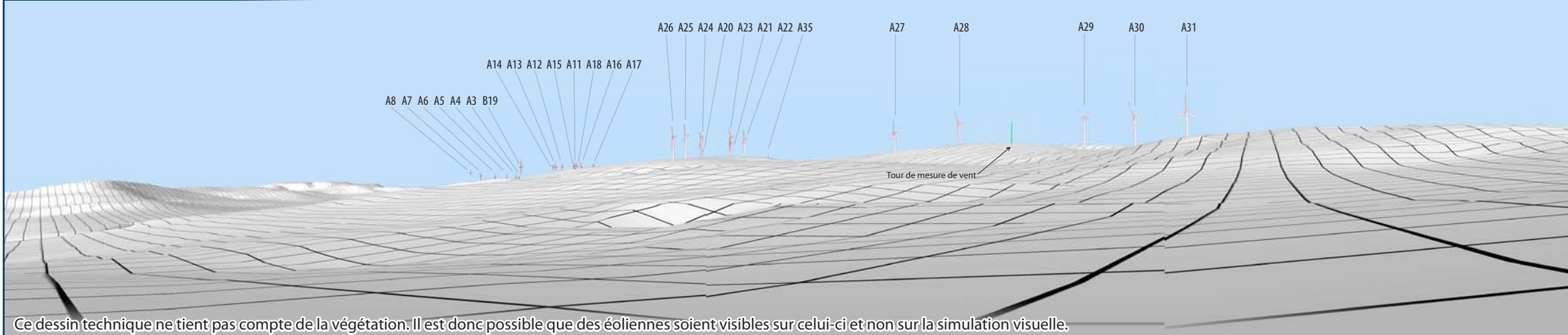
Simulation visuelle



Situation actuelle



Dessin technique



Ce dessin technique ne tient pas compte de la végétation. Il est donc possible que des éoliennes soient visibles sur celui-ci et non sur la simulation visuelle.

Figure 8,7
Vue 4 : À Saint-Luc-de-Bellechasse à partir du 8^e Rang, vers le nord-est

Type et modèle d'éolienne utilisés	REpower MM82 et REpower MM92
- Hauteur de la tour, jusqu'au moyeu	80 m
- Diamètre du rotor	REpower MM82 = 82 m, REpower MM92 = 92 m
- Nombre total d'éoliennes pour le projet	75
Éolienne visible la plus près	1,80 km
Éolienne visible la plus éloignée	7,45 km
Unité de paysage	Forestier
Date de prise de photo	Mai 2007

No de projet : 605613
Date : Septembre 2009

